

La problématique de l'eau devient de plus en plus cruciale. Le dérèglement climatique, la demande de plus en plus forte pour l'habitat ou pour l'économie agricole, le maintien des débits minimum dans les cours d'eau et la préservation de la biodiversité, nécessitent une vraie réflexion. C'est pour cela que la Commission Locale de l'Eau (CLE) procède actuellement à la rédaction d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE). Ce travail regroupe tous les acteurs du territoire et permet d'avoir une approche globale sur cette thématique.

La qualité de l'eau, sa quantité disponible sur le territoire, son partage, sont des enjeux forts pour lesquels chacun de nous doit réfléchir et travailler.

Le SMPAS est bien dans cette dynamique. C'est pour cela qu'il investit sur la réduction des fuites et la préservation de l'environnement, avec comme exemple à Saillans où un investissement en partenariat étroit avec la commune est engagé depuis 2023 pour un montant d'environ 2,5 millions d'euros.

De même, en matière d'environnement, les travaux pour la création de deux stations d'épuration à Montclar-sur-Gervanne sont prévus en cette fin d'année, voire début 2025.

Bien d'autres travaux sont en cours, allant dans le sens d'une gestion au plus près de la ressource en eau, de sa sécurisation, ou encore du respect des exigences sanitaires.

Enfin, je vous invite à consulter le site Internet du SMPAS (<https://smpas.fr>) où tous les renseignements d'orientations en termes d'équipements, les données techniques et financières sont consultables en toute transparence.

**Gilles MAGNON**

Maire de Piégros-la-Clastre  
Président du SMPAS

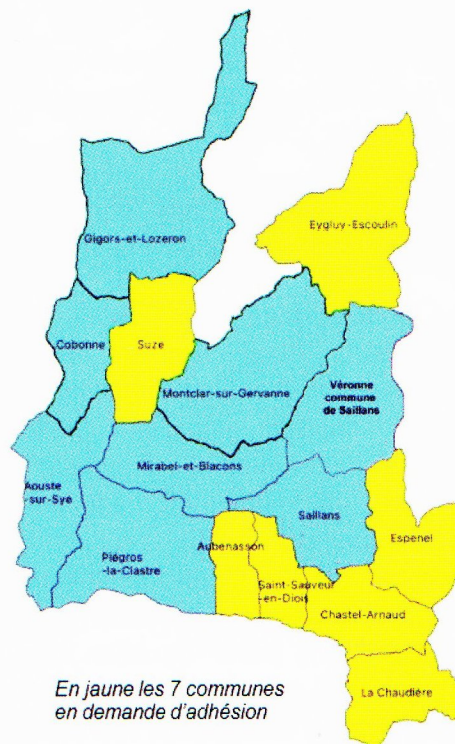
## TRANSFERT DE COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT : UN NOUVEAU PÉRIMÈTRE POUR LE SMPAS

Depuis plusieurs années, l'organisation des services de l'eau et de l'assainissement fait débat. Le vote de la loi NOTRe en 2015 obligeant le transfert des compétences aux Communautés de communes, le report d'application de celle-ci en 2019, la confirmation pour le 1<sup>er</sup> janvier 2026, la levée de boucliers des maires, notamment ruraux, et la dernière annonce du Premier ministre en octobre, rendent ce sujet éminemment complexe et incertain.

Au-delà de cet aspect réglementaire, la gestion de l'eau est devenue aujourd'hui un vrai métier. Les contraintes et démarches administratives toujours plus complexes, les ressources financières en régression et la vraie problématique du réchauffement climatique et de la ressource en eau, nécessitent des moyens techniques et d'ingénierie toujours plus performants.

Aussi, par décision de leur assemblée délibérante en début d'année 2024, plusieurs communes ont demandé leur adhésion au syndicat.

A l'issue de quelques mois de réflexion et d'études techniques et financières, le conseil syndical a validé, en date du 23 septembre dernier, l'adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2025 des communes de Suze, Eygluy-Escoulin, Aubenasson, Saint-Sauveur-en-Diois, Chastel-Arnaud, La Chaudière et Espenel.



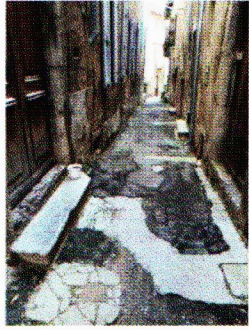
En jaune les 7 communes en demande d'adhésion

Ainsi, depuis janvier 2023, ce ne sont pas moins de dix communes supplémentaires qui adhèrent aux côtés des quatre communes historiquement membres du SMPAS.

Cela traduit indéniablement une vraie envie de travailler ensemble dans le cadre d'une organisation proche des habitants, mais aussi une volonté affichée de solidarité entre toutes, petites et grandes communes. A ce titre, et modifiant ainsi les statuts, il a été décidé que quelle que soit sa taille, chaque commune serait représentée au conseil syndical de manière égalitaire, soit deux délégués par commune.

Baptisé "Syndicat des eaux" en 1961 lors de sa création par les communes de Mirabel-et-Blacons et Piégros-la-Clastre, celui-ci n'a cessé de s'adapter et de grandir tout au long des décennies conservant cette philosophie de proximité, de simplicité, d'entraide.





La rue Beaumiroir avant et après les travaux

## Réalisés

► La 1<sup>re</sup> tranche des travaux de réfection des réseaux d'eau potable et d'assainissement du centre ancien de Saillans pour un coût total avoisinant 1 000 000 €.

Grâce à ces travaux améliorant la gestion et l'entretien des réseaux d'eau potable et d'assainissement, les ruelles ont ainsi retrouvé un aspect propre et agréable.

► La mise en place d'un système automatique de chloration sur le captage de Côtebelle à Montclar-sur-Gervanne, pour un coût d'environ 30 000 €.

## En cours

► La 2<sup>e</sup> tranche des travaux de réfection des réseaux d'eau potable et d'assainissement du centre ancien de Saillans pour un montant total estimé à près de 1 400 000 €.

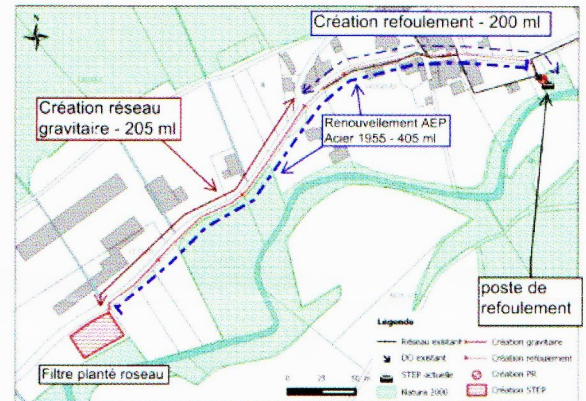
► La sectorisation et la mise en place de la télégestion (contrôle et surveillance à distance) du réseau d'eau potable de Montclar-sur-Gervanne : installation d'équipement de suivi à distance des fuites afin d'améliorer la gestion du réseau, mais aussi dans l'objectif d'uniformiser les systèmes de gestion sur toutes les communes adhérentes au SMPAS. Coût estimatif : 35 000 €.

## À venir

► La création de deux nouvelles stations d'épuration des eaux usées (STEP) à filtres plantés de roseaux (FPR) au village de Montclar-sur-Gervanne et au hameau de Vaugelas (plan ci-contre).

► La sectorisation et la mise en place de la télégestion des réseaux d'eau potable des communes de Cobonne et Gigors-et-Lozeron.

*Remerciements aux financeurs institutionnels que sont l'État, l'Agence de l'Eau et le Département de la Drôme.*



## Ressources en eau : bilan de l'été 2024

Cet été, la situation est restée confortable sur le plan des ressources en eau. Contrairement aux années précédentes, l'étiage (niveau le plus bas des sources) n'a pas été atteint.

## Recrutement de deux nouveaux agents

Amélie JEAN, agent administratif chargée de l'accueil (nouveau poste à mi-temps) et Fabien MAUBOUCHÉ, agent technique (à temps plein, en remplacement de Benjamin REILHAC) ont rejoint l'équipe du SMPAS en septembre 2024.



## Économies d'eau : Aouste-sur-Sye montre l'exemple

La commune d'Aouste-sur-Sye s'est portée volontaire pour mettre en place une expérimentation des solutions d'économie d'eau potable sur son territoire, avec l'accompagnement du Syndicat Mixte de la Rivière Drôme (SMRD). Factures d'eau, débit des robinets, chasses d'eau, absence de compteurs, etc., tous les bâtiments publics ont été passés au crible et minutieusement examinés. À partir du bilan des principaux postes de consommation ainsi établi, la commune a sélectionné les actions à mettre en œuvre pour initier une véritable démarche d'économie d'eau. À suivre...

Les résultats des analyses de l'eau du robinet sont affichés en mairie et consultables en ligne sur le site du SMPAS : <https://smpas.fr/index.php/infos-pratiques/liens-utiles>

### POUR NOUS CONTACTER



**Accueil : 04 75 40 06 06**  
accueil@siempa.fr

**Astresintes : 07 72 51 00 41**  
Joignable 24 h/24 et 7 jours/7, ce numéro d'appel est dédié principalement aux urgences liées à des fuites d'eau avant compteur, ou à une interruption du service.

**50 Espace des Cascades**  
**26400 Mirabel-et-Blacons**

**Horaires d'ouverture au public :**  
du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

**Site Internet : <https://smpas.fr>**